

Des exemples à dénoncer

Jean-Claude Lang a déposé à la mi-septembre des plaintes auprès de l'OQLF au sujet de l'affichage de trois entreprises de la capitale nationale : Café Waves, Old School Wrap et Qbeds. Il nous fait part de son initiative et ajoute d'autres exemples de glissement : Foodcamp, une activité gastronomique du Château Frontenac ; le festival Gin-week ; Dare to Dare, une maison de disque ; l'atmosphère Speakeasy, du restaurant La Tanière ; l'application Wise Wallet ; Box-Office, une usine de maison solaire... Le moins que l'on puisse dire, c'est que le phénomène n'est pas édifiant et qu'il rend la tâche difficile aux chevaliers de la qualité de la langue.

Au nom des membres du conseil d'administration, je vous souhaite un joyeux Noël et une bonne année.

La présidente,

Pierrette Vachon-L'Heureux



Langue des conventions collectives

Les périodes de négociations des conventions collectives ne semblent pas propices à la correction des fautes qui les déparent. Les conventions successives des journalistes de *La Presse* reproduisent les mêmes fautes depuis la fin des années 1980, époque où l'ASULF présenta ses premières remarques à la direction du journal et au syndicat. On avait alors relevé une cinquantaine de fautes, dont « surtemps », « juridiction du syndicat », « heures régulières », « temps double » (Bulletin de l'ASULF, mars 1995). Trente ans plus tard, elles sont toujours précieusement conservées et reproduites dans la convention actuelle (2016-2021). Les négociations en vue de la prochaine sont en cours, mais les parties auront-elles le temps de se pencher sur ces fautes ? Aura-t-on l'idée de confier la relecture et la correction à des spécialistes de la langue ?

Le mot qui commence par N

Cet automne, de vifs débats ont eu lieu dans les médias par suite de l'utilisation, par une professeure de l'Université d'Ottawa, d'un mot qui a été considéré par certains comme une insulte à caractère raciste.

S'interdisant d'employer ce mot, la plupart des personnes qui ont exprimé leur opinion à ce sujet ont utilisé l'expression « mot en "n" » pour le désigner. Or, la préposition « en » marque, entre autres, un rapport de lieu, de temps, d'état, de forme, de manière ou de matière : vivre en Amérique du Nord, être en automne, être en colère, des poutres en croix, une pièce en trois actes, une maison en brique.

À la lumière de ces exemples, on voit difficilement comment un mot pourrait être « en "n" ». De plus, en français, lorsqu'on parle d'un « mot en... (lettre[s]) », on entend habituellement par là un « mot qui se termine par cette ou ces lettres ». Ainsi, on parle de verbes en « er », en « ir » ou en « re », de noms en « tion » ou en « teur », etc. Donc, dans le cas qui nous occupe, il faudrait tout simplement dire : « mot qui commence par la lettre "n" ».

Daniëlle Langelier

⇒ Encore et toujours la pandémie !	2	⇒ LaVue.ca : Deux fautes gommées	4
⇒ Ping-pong administratif !	2	⇒ <i>L'Enseigne joyeuse</i> 2021	4
⇒ Ricochets d'un mot anglais sur les ondes	3	⇒ Interventionnistes recherchés	4
⇒ De la courtoisie !	3	⇒ Alain Rey (1928-2020)	4
⇒ Le Dr Conti et son équipe...	3	⇒ Vient de paraître	4
⇒ « Fait à... » toujours recommandé	3	⇒ Relayer ou reléguer ?	4
⇒ C'est cela.	4		



Encore et toujours la pandémie !

L'intervention de l'État dans le dossier de la langue est attendue. À la suite de la publication du *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec* en avril 2019 par l'Office québécois de la langue française, un suivi a été entrepris. En matière d'officialisation linguistique, le travail s'est poursuivi, un nouvel élan a été lancé. Un effort a aussi été consenti pour améliorer le formulaire du traitement des plaintes soumises à l'organisme responsable de l'application de la Charte de la langue française par les citoyennes et les citoyens, y compris par les membres de l'ASULF. La pandémie n'a pas ralenti les efforts de l'organisme pour s'attaquer aux lacunes constatées en matière d'aménagement terminologique, d'assistance linguistique aux ministères et organismes, et de relations avec les citoyennes et les citoyens engagés dans l'intervention en faveur de la qualité de la langue. Par contre, elle aura relégué au second plan l'intervention de l'État, qui tarde à venir.

En début d'année, l'ASULF a fait appel au premier ministre pour clamer haut et fort que la première modification à apporter à la Charte de la langue française porte sur le statut de la personne placée à la tête de l'organisme chargé de son application. C'est un plaidoyer en faveur de l'indépendance politique de la direction de

l'organisme responsable de l'application de la Charte. N'oublions pas que l'Assemblée nationale a adopté le 17 avril 2019 une motion au sujet de la création d'un poste de commissaire à la langue française, que nous souhaitons ardemment.

Le plan d'action du gouvernement suffira-t-il à contrer l'anglicisation déclarée du monde du travail de la métropole? Nous le souhaitons, mais en attendant des propositions du gouvernement, l'ASULF demande minimalement la mise en vigueur de l'article 1^{er} du projet de loi n° 104, qui veut que l'État utilise uniquement la langue officielle dans ses communications écrites avec les autres gouvernements et avec les personnes morales établies au Québec.

L'ASULF aime rappeler à la défense de son engagement envers la qualité de notre langue commune que le statut de la langue est lié à sa qualité et que l'amélioration de la qualité de la langue renforce le statut de la langue. La Charte de la langue française doit être mise à jour. Ne cédon pas au laisser-aller multiculturaliste métropolitain et soyons fiers du français qui nous rassemble sur le sol d'Amérique. Notre langue commune nous est chère.

Ping-pong administratif !

Vous créez une entreprise et vous l'appellez *Best dog food, nourriture pour chiens*. Vous enregistrez le nom au Registraire des entreprises, on s'assure que vous avez bien fait suivre vos mots anglais par quelques mots français. Par la suite, vous annoncez vos produits sur votre site Web *Best dog food* et vous installez une enseigne intitulée *Best dog food, nourriture pour chiens*.

Un membre de l'ASULF dépose une plainte au Registraire, car la compagnie ne respecte pas la Charte. On vous répond de vous adresser à l'Office québécois de la langue française, car le nom enregistré est conforme à la Charte. Vous vous adressez à l'Office. Réponse : c'est le Registraire qui a accepté le nom. L'Office acceptera peut-être de mener une enquête, mais il se peut que vous ne soyez pas informé du résultat, que vous devrez solliciter. Il serait pourtant facile de vous en informer, une fois l'enquête terminée !

Cette histoire n'est pas hypothétique. Il y a quelques mois, je me suis adressé à l'Office afin de rappeler quelques appellations anglaises d'entreprises : EYEAM, soins oculaires et Gentlemen Paradise, soins érotiques !

J'ai demandé comment des entreprises pouvaient employer de telles appellations. On m'a répondu qu'il fallait m'adresser au Registraire. Ce que j'ai fait. Réponse : les dénominations sont conformes aux règles, accompagnées qu'elles sont d'un générique français ; pour ce qui est de l'affichage, adressez-vous à l'Office.

J'ai soulevé ces faits après avoir vérifié l'affichage lui-même : les mots anglais sont en GROS caractères, EYEAM, et suivent en petites lettres les mots soins oculaires (www.eye-am.ca). Quant à l'entreprise GENTLEMEN PARADISE, elle néglige d'inscrire la suite française tant sur son site que sur le panonceau.

Comment peut-on espérer que le français soit protégé si les services gouvernementaux se renvoient la balle de cette façon? Il reste à espérer que les propositions qu'entend déposer le ministre responsable de la langue viendront corriger ces lacunes.

Alain Bélanger

Ricochets d'un mot anglais sur les ondes

Monsieur Bovet,

Votre excellent travail comme analyste politique vous donne une grande notoriété... Mais cette renommée en rend votre discours des plus importants.

Alors, quand vous reprenez mot pour mot la maladroite expression anglaise < wake-up call > de la vice-première ministre [...], vous en consacrez l'usage. Cette manie québécoise de recourir à ce fameux < comme on dit en anglais > est une véritable plaie linguistique chez nous. Vous la reprenez vous-même aux nouvelles du midi. Vos auditeurs seront excusés d'en faire autant à leur tour. Étonnant? Le soir même, notre cher Patrice Roy de Montréal a répété cet emprunt inutile que vous lui avez relayé, mais cette fois à la grandeur du réseau. Voilà ce qu'on appelle de la contamination linguistique. La SRC n'a pas à nous servir les écarts de tout intervenant, un anglicisme diffusé et une expression française laissée dans le placard. Attention, une langue se perd mot à mot.

Gaston Bergeron

De la courtoisie ! : « [...] les journalistes sont à la fois le fruit et le reflet de leur époque. Il y a parfois chez eux la tentation de parler comme les "vraies gens", ce qui est une erreur à mon sens : le lecteur, comme le téléspectateur, aime qu'on s'adresse à lui dans une jolie langue, c'est une forme de courtoisie » (Guillaume Roquette, directeur du *Figaro Magazine*, cité dans *Défense de la langue française*, 2014).

Le Dr Conti et son équipe...

À la mi-octobre, l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie (IUCPQ) a diffusé un témoignage d'une de ses clientes en appui à une campagne de souscription. On y trouvait tour à tour la légende d'une photo « Lucie... et Dr Conti », une fin de phrase « [...] mon chirurgien, le Dr Massimo Conti » et le début d'une autre « Dr Conti et son équipe [...] ». Les deux extraits fautifs auraient dû être rectifiés par le personnel de l'Institut. Un membre de l'ASULF a souligné le flottement entre les deux fautes et la bonne expression. On peut dire et écrire Docteur Conti si on s'adresse à lui. Mais quand on en parle, il faut dire et écrire « le docteur [...] ». En somme, il faut distinguer le français et l'anglais et leurs règles d'écriture. La réponse d'un cadre de l'établissement a été rapide : « ... j'ai vérifié sur le site Web de l'Office québécois de la langue française, et vous avez bien raison. J'en prends donc bonne note pour nos prochaines communications ». Mais le même texte a été de nouveau distribué fin novembre.

« Fait à... » toujours recommandé

L'ASULF encourage toujours les administrations municipales et scolaires à inscrire, au bas des avis publics reproduits dans la presse, l'expression « Fait à... » au lieu de « Donné à... ». Ses premières interventions eurent lieu en 2013. De nombreux organismes ont adopté la formule recommandée. M. Robert Auclair, président fondateur, continue de presser les quelques résistants. Une remarque sur le sujet publiée il y a trente-cinq ans par le professeur Darbelnet, auteur du *Dictionnaire des particularités de l'usage*, tient toujours : « Fait à / C'est la formule consacrée au bas d'un document que l'on signe : Fait à... le... 20.. / Ni signé ni donné ne conviennent dans ce contexte. Ce sont en fait des anglicismes » (cf. Given under my hand, dans le *Dictionnaire des particularités de l'usage*, 1986). Il ne faut pas hésiter à faire connaître la note de Darbelnet aux récalcitrants et la [fiche](#) rédigée une première fois par M. Auclair en novembre 2014 et affichée dans le site de l'ASULF.

Conseil d'administration

Présidente Pierrette Vachon-L'Heureux
Vice-présidente Lola LeBrasseur
Trésorier Robert MacKay
Membres Warou Igor Anate
Jean-Guy Lavigne
Henri Rallon
Pierre Rivard
Sophie Tremblay

Secrétaire général

Gaston Bernier

Fondateur et président honoraire

Robert Auclair

Diffusion : distribution électronique illimitée;
tirage de l'imprimé selon les besoins
Périodicité : quatre fois l'an

Asulf 5000, boul. des Gradins, bureau 125
Québec G2J 1N3
Tél. et téléc. : 418 622-1509
asulf@globetrotter.net
www.asulf.org

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à *L'Expression juste*. L'ASULF encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.

L'Expression juste accepte que ses collaborateurs suivent l'orthographe rectifiée (1990).

Équipe de rédaction, numéro 83, décembre 2020

Rédaction : Alain Bélanger
Gaston Bergeron
Gaston Bernier
Danielle Langelier
Jean-Guy Lavigne
Pierre Rivard
André Sirois
Pierrette Vachon-L'Heureux

Révision : Yvon Delisle
Graphisme et mise en page : Marielle Carpentier
Coordination et relecture : Léone Tremblay

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1209-434X



C'est cela.

Il faut regarder l'annonce d'A&W à la télé. Il y a là quelque chose d'intéressant qui mériterait une récompense de l'ASULF.

On voit quelqu'un vantant ses produits à des interlocuteurs. Vers la fin, il demande à l'un d'entre eux ce qu'il en pense. Ce dernier répond : « *That's it.* » Et l'annonceur demande : « Puis en français, ce serait ? » L'interlocuteur répond correctement : « C'est cela. »

À mon avis, c'est là une réponse dont on devrait encourager abondamment l'usage. Ne devrait-on pas en faire même un slogan pour une campagne de l'ASULF et féliciter A&W de cette bonne idée ? Simple. Claire. Efficace. Polie. C'est de la bonne publicité et aussi un excellent slogan.

André Sirois

LaVue.ca : Deux fautes gommées



Il faut féliciter l'oculiste Véronique Michaud, du réseau La Vue.ca. L'expression doublement incorrecte Amène ta prescription est disparue de l'encart publicitaire publié dans les journaux. On l'a remplacée le 7 octobre (*Journal de Québec*, p. 15) par Examen de la vue disponible. On n'y propose pas cependant une expression correcte (p. ex. : Apporte ton ordonnance), mais on a gommé la fautive.

L'Enseigne joyeuse 2021

Le concours annuel de *L'Enseigne joyeuse* se poursuit jusqu'au 1^{er} mars. Il suffit de faire parvenir la photo d'une enseigne ou d'une affiche originale dont le français est exemplaire. L'Association veut ainsi illustrer la qualité de la langue par le choix des mots et des expressions utilisés. Ne pas oublier les détails essentiels : adresse de l'entreprise, sa nature, identité du proposeur et ses coordonnées.

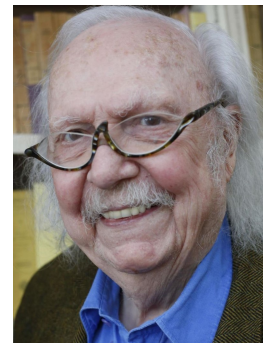
Trois gagnants seront proclamés en mars prochain. On trouve les règlements [ici](#).



Interventionnistes recherchés

Le succès de Vendredi fou par rapport à « Vendredi noir » et à *Black Friday*, la lutte entre les expressions dernière ligne droite et « dernier droit » et la guérilla en faveur de technicien ambulancier plutôt que « technicien paramédic » reposent sur les épaules des locuteurs sensibles à la qualité de la langue et disposés à faire remarques et recommandations. Si un tel défi vous intéresse, écrivez-nous (asulf@globetrotter.net) ou consultez notre site (www.asulf.org).

Alain Rey (1928-2020)



Le 28 octobre dernier, un géant d'hier et d'aujourd'hui nous a quittés ! Ce dont je me souviens d'Alain Rey, c'était sa curiosité, l'intelligence dont il faisait preuve en tout temps et son sens de l'humour. Son amour de la langue française était profond. Tout autant que celui qu'il témoignait envers le Québec et les Québécois.

Jean-Guy Lavigne

Vient de paraître



Dire, ne pas dire; du bon usage de la langue française. L'intégrale / Académie française. Paris : Philippe Rey, 2020. 592 p. Refonte des quatre premiers volumes de *Dire, ne pas dire*, publiés de 2014 à 2017, et de *Bonheurs et surprises de la langue*, publié en 2018.

Relayer ou reléguer ?

M. Martin Blais, un membre à l'œil alerte, a noté que *L'Expression juste* de septembre contenait une impropriété : « ... relayé aux oubliettes ». Il aurait fallu écrire « jeter, mettre ou reléguer aux oubliettes ». Merci !